



AFT Namur-Luxembourg
Chaussée de Marche, 935 C
5100 WIERDE

REGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI

CLUB :

T.C. GERONSART

Matr.

6036

Le tournoi respecte le règlement général de l'AFT imposé pour toutes les compétitions.

Date de début :

20-01-18

Date de fin :

28-01-18

1. INSCRIPTIONS :

Les inscriptions se font obligatoirement par : www.tournoi.org

Particularités réservées aux clubs :

Inscriptions limitées aux 300 premiers inscrits (clôture anticipée possible).

Date et heure de clôture des inscriptions :

le mercredi 17/1 à 24 H (sauf clôture anticipée)

Particularités réservées aux clubs :

en D1 et M1, le mardi 16/1 à 24 H (sauf clôture anticipée)

Le juge-arbitre se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits par catégorie ou de ne pas ouvrir les tableaux ne réunissant pas 8 participants.

Nombre de catégories organisées :

simples

10

doubles

jeunes

2. DROIT D'INSCRIPTION :

Le droit d'inscription, par catégorie est au

1er match

10

2ème match

6

Pour les jeunes, il est de

1er match

2ème match

Pour les doubles, il est de

par joueur

Tout joueur, déclaré W.O. au 1er tour (même excusé), est redevable du montant de l'inscription.

3. TIRAGE AU SORT :

Date et heure du tirage au sort public :

le jeudi 18/1, à partir de 10 H (sauf en D1 et M1, le mercredi 17/1 à partir de 19 H)

Particularités réservées aux clubs :

4. HORAIRES :

Attention : pour connaître l'horaire du 1er match, consultez les tableaux via le site www.tournoi.org

le vendredi 19/1 dès 9 H

Validez votre accord en cochant la case "Conf" prévue dans la rubrique "mes matchs".

En cas de problème, contactez le juge-arbitre ce jour-là entre :

16

H et

21

H

au n° de téléphone suivant :

081/30.57.57

Particularités réservées aux clubs :

5. JUGE-ARBITRE et ARBITRES :

Le tournoi est dirigé par Mr, Mme, Mlle

Thierry MAROT

juge-arbitre

et Mrs, Mmes, Mlles

BOURAGA S., NGO M.L., GUYOT A,

adjoints

Tél. juge-arbitre

081/30.57.57

Tél. secrétaire

Tél. club-house

081/30.57.57

Nombre de terrains utilisés :

dont

de plein air.

Nombre de terrains couverts pouvant être utilisés :

7

en

BP (3) et Synthétique (4)

Il pourrait être fait appel à des terrains d'autres clubs et/ou à des terrains particuliers agréés.

Des rencontres pourront se dérouler à la lumière artificielle.

Particularités réservées aux clubs :

6. DISPONIBILITE DES JOUEURS :

en semaine à partir de heures et le week-end de 9 H à 23 H.

Le début de la dernière rencontre est prévu à 23 H au plus tard.

Dans les catégories -12 ans ou plus jeunes, il est interdit de faire commencer un match après 20 H.

Particularités réservées aux clubs :

Obligation de disputer au minimum, 1 match par catégorie, le 1er w-e

7. REMISE DES PRIX :

Le dimanche 28/1 vers 18H. Lots remis aux lauréats présents.

8. PARTICULARITES SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

1/2 finales : le samedi 27/1 à partir de 18H30
: le dimanche 28/1 entre 12H30 et 16H30

Finales

9. PARTICULARITES EXTRA-SPORTIVES :

Particularités réservées aux clubs :

Restauration chaude tous les soirs, sauf le lundi et les dimanches

10. Le juge-arbitre responsable du tournoi prend toutes les dispositions qui s'imposent pour faire assurer l'arbitrage des finales.